



## DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE\_2018DC090

**OBJET : MARCHES PUBLICS - ACHAT DE CARBURANTS A LA POMPE**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2016\_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

**VU** le décret n° 2016-360 relatif à la réglementation des marchés publics et notamment les articles 27 et 34,

**VU** la délibération n° 2016\_DL117 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

**VU** la convention de groupement de commande signée avec le CCAS le 15 octobre 2010.

**CONSIDERANT** que la commune et le CCAS de Corbas sont équipés de véhicules,  
qu'il est nécessaire de conclure un marché pour l'achat de carburants à la pompe,  
que suite à une procédure adaptée avec mise en concurrence une société a été retenue,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De conclure, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, avec la société **SEDOC – WEX EUROPE SERVICES (ESSO)** domiciliée **104 rue Nationale – 59000 LILLE**, un marché pour l'achat de carburants à la pompe.

**ARTICLE 2** : S'agissant d'un accord cadre mono attributaire conclu à bon de commande :

- Minimum annuel Ville 15 000 € HT / Maximum annuel Ville 45 000 € HT
- Minimum annuel CCAS 300 € HT / Maximum annuel CCAS 1 200 € HT

Le montant de la dépense sera établi suivant les besoins des services et selon les prix fixés au marché.

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées au chapitre 011 comptes 60622 et 60621 du budget de la Ville et du CCAS – exercices 2018 et suivants.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 19 juillet 2018

Le maire,

Jean-Claude TALBOT

Envoyé en préfecture le 19/07/2018  
Reçu en préfecture le 19/07/2018  
Affiché le   
ID : 069-216902734-20180719-VILLE\_2018DC090-AU